



Annexe au communiqué concernant le compte 2023

Évolution des recettes

Tableau : évolution des recettes (en millions de francs, par rapport au compte 2022 et au budget 2023)

en millions de francs	C	B	C	Écart p.r. au C		Écart p.r. au B	
	2022	2023	2023	en mio	en %	en mio	en %
Recettes totales	75'648	81'347	79'607	3'959	5.2	-1'741	-2.1
<i>dont:</i>							
Taxe sur la valeur ajoutée	24'588	25'410	25'148	559	2.3	-262	-1.0
Impôt fédéral direct	24'781	27'141	27'835	3'054	12.3	694	2.6
Impôt sur le bénéfice	12'249	13'835	14'491	2'242	18.3	656	4.7
Impôt sur le revenu	12'532	13'306	13'344	812	6.5	38	0.3
Impôt anticipé	3'888	6'675	6'445	2'557	65.8	-229	-3.4
Droits de timbre	2'483	2'375	2'181	-302	-12.2	-194	-8.2
Impôt sur les huiles minérales	4'434	4'341	4'341	-92	-2.1	0	0.0
Impôt sur le tabac	2'082	2'051	2'025	-57	-2.7	-26	-1.3
Recettes non fiscales et extraordinaires	6'237	6'600	5'052	-1'185	-19.0	-1'548	-23.4

Remarque : les chiffres du compte 2022 ont été adaptés conformément à la révision de la LFC du 19 mars 2021 (y c. principe d'échéance appliqué à l'impôt fédéral direct).

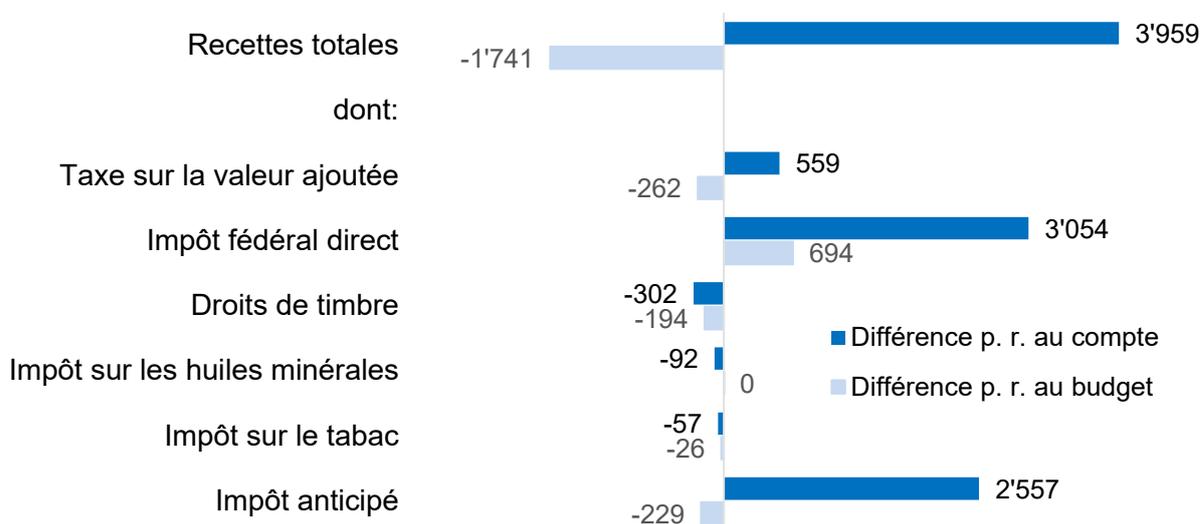
Les recettes totales de la Confédération ont augmenté de 5,2 % par rapport à l'année précédente, soit nettement plus que le produit intérieur brut (PIB) nominal, dont le groupe d'experts de la Confédération estimait la croissance à 2,4 % en décembre 2023. Les recettes se sont fortement accrues en particulier au titre de l'impôt fédéral direct et à celui de l'impôt anticipé. Le recul des recettes non fiscales s'explique surtout par le non-versement du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS ; - 2,0 milliards).

- **Taxe sur la valeur ajoutée** (25,1 milliards, + 2,3 %) : les recettes de la TVA ont enregistré une progression comparable à celle de la croissance économique nominale (+ 2,4 %). Le produit de l'impôt sur les importations affiche en revanche une diminution.
- **Impôt fédéral direct** (27,8 milliards, + 12,7 %) : comptabilisées jusqu'ici selon le principe de caisse, les recettes issues de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le revenu ont été comptabilisées pour la première fois selon le principe d'échéance dans le cadre de l'exercice 2023. Les recettes de l'impôt fédéral direct proviennent, pour les trois quarts, de l'année principale d'échéance 2022, au cours de laquelle le PIB nominal a connu une croissance de 5,1 % selon les toutes dernières estimations. L'impôt sur le bénéfice, notamment, a cependant enregistré un taux de croissance encore plus élevé que celui de l'économie (+ 18,3 %). Dans le même temps, le produit de l'impôt sur le revenu s'est fortement accru (+ 6,5 %).
- **Impôt anticipé** (6,4 milliards, + 65,8 %) : les recettes issues de l'impôt anticipé affichent à nouveau une évolution réjouissante après avoir connu un ralentissement au cours des trois années précédentes. Elles ne peuvent toutefois être comparées qu'avec réserve avec celles de l'année 2022, car le montant des recettes de cet exercice avait été influencé par les erreurs d'estimation commises les années précédentes (- 1,9 milliard) et

parce que les recettes enregistrées pour 2023 sont légèrement plus élevées (+ 0,3 milliard). Leur croissance se révèle plus faible si l'on se fonde sur l'estimation des recettes effectives des exercices 2022 (5,7 milliards) et 2023 (6,1 milliards).

- **Droits de timbre** (2,2 milliards, - 12,2 %) : le produit des droits de timbre a subi une forte baisse, liée principalement aux recettes du droit de négociation sur les titres (- 235 millions). Le produit du droit de timbre d'émission a lui aussi reculé (- 28 millions). En revanche, les recettes provenant du droit sur les quittances de primes ont augmenté (+ 43 millions).
- **Impôt sur les huiles minérales** (4,3 milliards, - 2,1 %) : les prix ont quelque peu fléchi par rapport à l'année précédente ; une différence subsiste toutefois en comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger, en particulier pour l'huile diesel, ce qui a favorisé le tourisme à la pompe. Combinée à l'augmentation du nombre des véhicules électriques en circulation, cette situation s'est traduite par une légère diminution des recettes de l'impôt.
- **Impôt sur le tabac** (2,0 milliards, - 2,7 %) : atteignant 4 %, le recul des ventes de cigarettes est deux fois plus important que la moyenne pluriannuelle. Cette baisse s'explique, d'une part, par les achats accrus de cigarettes meilleur marché à l'étranger ou dans les boutiques hors taxes et, d'autre part, par les nouvelles habitudes des consommateurs, qui se tournent davantage vers des produits moins taxés tels que le tabac chauffé et non brûlé ainsi que le snus.
- **Recettes non fiscales et recettes extraordinaires** (5,1 milliards, - 19,0 %) : la BNS n'a pas distribué de bénéfice en 2023 (- 2,0 milliards, dont un montant de 667 millions comptabilisé à titre ordinaire).

Graphique: écarts par rapport à l'année précédente et au budget (en millions)



Évolution des dépenses par groupe de tâches

Tableau : évolution des groupes de tâches (en millions de francs, par rapport au compte 2022 et au budget 2023)

en millions de francs	C	B	C	Écart p. r. au C		Écart p. r. au B	
	2022	2023	2023	en mio	en %	en mio	en %
Dépenses par groupe de tâches	80'897	86'173	81'038	141	0.2	-5'135	-6.0
<i>dont dépenses ordinaires</i>	77'781	80'473	79'968	2'187	2.8	-505	-0.6
<i>dont dépenses extraordinaires</i>	3'116	5'700	1'070	-2'046	-65.7	-4'630	-81.2
Relations avec l'étranger	3'818	3'811	4'026	208	5.5	214	5.6
Sécurité	7'195	6'802	6'959	-236	-3.3	157	2.3
Formation et recherche	7'904	8'647	8'214	310	3.9	-433	-5.0
Prévoyance sociale	27'045	27'712	27'167	122	0.5	-545	-2.0
Trafic	10'598	10'647	10'614	16	0.2	-33	-0.3
Agriculture et alimentation	3'663	3'719	3'693	30	0.8	-26	-0.7
Finances et impôts	11'099	12'145	12'208	1'109	10.0	63	0.5
Autres groupes de tâches	9'575	12'690	8'158	-1'417	-14.8	-4'533	-35.7

En 2023, les dépenses totales se sont élevées à 81 milliards, soit un niveau semblable à celui de l'année précédente (+ 141 millions). Pour la 4^e année consécutive, la Confédération a effectué des dépenses extraordinaires ayant atteint plusieurs milliards, mais d'un volume moins important que les années précédentes. Les dépenses au titre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 ont ainsi diminué, passant de 3,7 milliards en 2022 à 195 millions en 2023 et ont été financées entièrement à titre ordinaire. Comme l'année précédente, les dépenses de 1,1 milliard en faveur des personnes à protéger en provenance d'Ukraine ont été comptabilisées à titre extraordinaire. Ce montant est porté au débit du compte d'amortissement.

Les dépenses ordinaires ont enregistré, en 2023, une croissance de 2,8 %, soit un taux supérieur à celui du PIB nominal (2,4 %). Elles se sont accrues fortement en particulier dans les domaines des finances et impôts (parts revenant aux cantons, intérêts passifs) ainsi que de la prévoyance sociale (migration, AVS, réduction individuelle des primes).

- **Relations avec l'étranger – Coopération internationale** (4,0 milliards, + 5,5 %) : les dépenses à ce titre ont augmenté de plus de 200 millions par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement liée au soutien supplémentaire destiné à l'Ukraine, au Proche-Orient et au CICR. En outre, davantage de doses de vaccin contre le COVID-19 ont été livrées aux pays en développement.
- **Sécurité** (7,0 milliards, - 3,3 %) : la diminution des dépenses consacrées à la sécurité s'explique par l'augmentation de la provision constituée pour l'évacuation du dépôt de munitions de Mitholz à fin 2022. Abstraction faite de ce facteur, les dépenses se sont accrues de plus de 8 % (+ 0,5 milliard), en particulier pour financer des projets d'armement.
- **Formation et recherche** (8,2 milliards, + 3,9 %) : la Confédération a investi quelque 310 millions de plus qu'en 2022 dans la formation et la recherche. Cette hausse est imputable, notamment, à la prise de mesures d'atténuation des effets découlant de la non-association de la Suisse à « Horizon Europe ».
- **Prévoyance sociale** (27,2 milliards, + 0,5 %) : abstraction faite des dépenses extraordinaires, les dépenses de ce groupe de tâches ont augmenté de près de 5 % (+ 1,2 milliard). Dans le domaine des assurances sociales, la contribution de la Confédération à l'AVS s'est accrue en raison de la hausse des dépenses liées aux rentes (+ 0,4 milliard). La contribution à la réduction individuelle des primes a, elle aussi, enregistré une hausse pour couvrir la croissance des coûts de l'assurance obligatoire des soins (+ 0,2 milliard). Dans le domaine de la migration, les dépenses ont augmenté pour les personnes à protéger en provenance

d'Ukraine (dépenses extraordinaires) ainsi que pour les centres fédéraux pour demandeurs d'asile, les mesures d'intégration et l'aide sociale (dépenses ordinaires, + 0,4 milliard).

- **Trafic** (10,6 milliards, + 0,2 %) : les dépenses consacrées au trafic se sont maintenues au niveau de l'année précédente. La hausse des dépenses vouées à la circulation routière (+ 57 millions) a été contrebalancée par la légère baisse des dépenses pour l'aviation (- 8 millions), le trafic ferroviaire et les transports publics (- 33 millions).
- **Agriculture et alimentation** (3,7 milliards, + 0,8 %) : les dépenses consacrées à ce groupe de tâches ont été, dans l'ensemble, équivalentes à celles de l'année précédente.
- **Finances et impôts** (12,2 milliards, + 10,0 %) : les dépenses requises au titre des intérêts passifs ont augmenté en raison de la hausse du niveau des taux d'intérêt (+ 0,3 milliard). Les parts de tiers aux recettes fédérales, en particulier les parts des cantons au produit de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé, ont également connu une progression de 0,7 milliard par rapport à l'année précédente. En outre, les dépenses consacrées à la péréquation financière se sont accrues de 0,2 milliard. Conformément à la planification, les dépenses liées aux mesures d'atténuation prévues dans le cadre de la réforme de la péréquation financière ont diminué (- 40 millions).
- **Autres groupes de tâches** (8,2 milliards, - 14,8 %) : le fort recul de quelque 1,4 milliard des dépenses des autres groupes de tâches (conditions institutionnelles et financières, culture et loisirs, santé, environnement et aménagement du territoire, économie) est marqué par l'arrivée à terme des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. En régression par rapport à l'année précédente, notamment en ce qui concerne les coûts liés aux tests de dépistage et aux vaccins, les dépenses s'élevaient encore à 80 millions en 2023. Elles ont également diminué dans le domaine de l'énergie (- 0,2 milliard) car, d'une part, les versements destinés à la centrale de réserve de Birr sont arrivés à terme et, d'autre part, l'apport au fonds alimenté par le supplément a été réduit à la suite de la baisse des prix sur le marché de l'électricité.

Graphique : écarts par rapport à l'année précédente (en %)

